

25 MESURES POUR NOS TPE-PME, NOS EMPLOIS ET NOTRE ECONOMIE

ROUVRIRE DANS LES MEILLEURES CONDITIONS POSSIBLES

1. Prendre les décisions de **réouverture des secteurs fermés administrativement au niveau départemental**, en fonction d'une part de la mortalité totale constatée et, d'autre part de l'occupation des lits publics et privés
2. Mettre en place une mesure qui, par département, continue à faire fonctionner le **fonds de solidarité** à due proportion de la perte de chiffre d'affaires, en fonction de la jauge imposée par exemple aux restaurants ou aux cinémas

ACCOMPAGNER FINANCIEREMENT LES ENTREPRISES

3. **Exonérer des charges** initialement reportées les entreprises les plus en difficulté
4. Permettre de regrouper les dettes et créances accumulées via un « **prêt de consolidation** » garanti par l'Etat et amortissable sur 10 ans
5. Permettre à ceux qui ont souscrit un **prêt garanti par l'Etat (PGE)** sans l'actionner, de rembourser les sommes empruntées, sans intérêt, à l'issue de la période de différé de 2 ans
6. Accorder aux fournisseurs un **privilège légal de premier rang** en 2021 et 2022 pour éviter les faillites en cascade. L'Etat et la Sécurité sociale doivent renoncer (temporairement) à exercer leur super-privilèges pour que les autres créanciers (fournisseurs) puissent être payés en cas de faillite
7. Autoriser le **nantissement des créances** auprès des organismes sociaux ou des organismes publics

8. Généraliser le dispositif d'**affacturage inversé** qui permet le paiement immédiat des créances publiques
9. Rétablir l'**exonération de charges sociales** patronales sur les heures supplémentaires

FAIRE CIRCULER L'ÉPARGNE ET RECAPITALISER LES ENTREPRISES

10. Permettre, pour cause de pandémie, le **déblocage immédiat** sans pénalité et sans imposition fiscale, des sommes allouées aux salariés au titre **de la participation**
11. Exonérer les **transactions immobilières** de droits de mutation en 2021 (relancer l'immobilier, la construction, le bâtiment)
12. Exonérer les **transmissions d'entreprises** intervenant en 2021 et 2022, des droits de donation et frais de succession
13. Déplafonner et porter la **déduction d'impôt sur le revenu (IR)** à 50% de l'investissement direct dans le capital d'une TPE ou d'une PME
14. Tripler à l'horizon 2027 la **baisse des impôts et taxes de production** à 30 milliards d'euros une part d'IS venant, en compensation, financer les régions, comme en Allemagne
15. **Exonérer d'impôt sur les sociétés (IS)** la fraction des résultats remontée aux fonds propres des PME
16. Prolonger en 2021 et 2022 le dispositif dit de « **prime Macron** », permettant de distribuer des primes nettes de charges sociales et d'impôts aux salariés
17. Prolonger l'autorisation de payer en 2021 avec des **tickets restaurants** de 2020 et porter la part défiscalisée et désocialisée de 9,2 euros à 18 euros

ASSOULPIR LE CODE DU TRAVAIL ET ALLEGER LA CONTRAINTE RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE

18. Faire éclater le plafond de verre des nouvelles obligations liées au passage du **seuil de 50 salariés**
19. Permettre aux PME et aux ETI de négocier des **accords de performance collective** en passant directement par référendum
20. Rendre optionnelle la présentation syndicale au premier tour des **élections des instances représentatives du personnel**

21. Assouplir les conditions d'embauche, de durée et de renouvellement des **contrats à durée déterminée** (CDD)
22. Faire procéder à une évaluation approfondie par taille d'entreprises, du coût de la **charge administrative**
23. Soumettre à discussion au Parlement, un **bilan annuel des nouvelles normes** et textes législatifs concernant les entreprises
24. **Evaluer 5 ans après l'entrée en vigueur de tout nouveau texte** économique, social ou environnemental, **son impact réel sur les TPE/PME**
25. Accélérer la **simplification** des procédures et réduire les délais d'examen des autorisations (procédures dématérialisées) en particulier celles liées à la **commande publique**